

Publié le 8 juillet 2020

Maintien à domicile, un service landais « à la carte » avec La Poste

Face au défi sociétal majeur du vieillissement de la population, le conseil départemental des Landes renforce ses services à domicile en se dotant d'un atout inédit : une SemOp constituée à parts égales avec La Poste.



Si 30 000 Landais seront dépendants à l'horizon 2050 contre 17 000 en 2015, nombre d'entre eux – c'est une certitude – souhaiteront rester le plus longtemps possible sous leur propre toit. Soucieux donc de renforcer son action auprès des plus fragilisés, le conseil départemental s'est récemment engagé dans un plan complet – **Bien vieillir dans les Landes** – dont l'objectif vise autant à soutenir la qualité de la prise en charge des seniors qu'à proposer des solutions de proximité adaptées aux besoins de chacun, médicaux bien sûr mais aussi sociaux. « C'est dans ce dernier cadre qu'a été constituée, en 2019, XL Autonomie, une SemOp chargée de mettre en œuvre le service public délégué « Vivre à domicile » et réunissant pour cela, à parts égales, le Département et La Poste », explique **le directeur général de l'entreprise publique locale, Raphaël Tamponnet**.

Des outils et des hommes !

Complémentaire des services d'aide et de soins à domicile existants, la nouvelle Epl généralise ainsi, depuis septembre, un **bouquet de services numériques et humains** déjà expérimenté depuis deux ans entre les deux associés. Mais pas que ! « En choisissant d'en officialiser l'activité sous cette forme juridique, les deux actionnaires ont formalisé clairement leur volonté de s'engager ensemble, à risque égal, sur cette compétence majeure pour la gestion de laquelle le Département conserve toute la main », rapporte le dirigeant.

Téléassistance, éclairage nocturne automatisé, aide à l'usage de tablettes numériques simplifiées, livraison de médicaments et mise en relation avec les autres acteurs du grand âge (services à la personne, adaptation du logement)... « A chacun selon son profil à un temps T, dans le cadre d'une évaluation des besoins et d'un accompagnement personnalisé prodigué par des postiers formés à la gérontologie, intervenant ici en qualité de prestataires », résume Raphaël Tamponnet. **Coût du bouquet de services : 30 euros mensuels**, éligibles au crédit d'impôt, soit en réalité 15 euros après déduction fiscale, le reste étant pris en charge par le Département, les caisses de retraite, les intercommunalités et la Conférence des financeurs*. Là encore une optimisation de moyens et d'action que seule une SemOp pouvait offrir. Près de 150 aînés landais ne s'y sont d'ailleurs pas trompés et bénéficient déjà de ce service innovant au double... cachet.

** Instituée par la loi relative à l'Adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015, la conférence des financeurs a pour objectif de coordonner, dans chaque département, les financements de la*



prévention de la perte d'autonomie pour les 60 ans et plus.